



Communiqué du Collège provincial

Des mesures pour faire face à l'urgence sanitaire et assurer le fonctionnement de l'enseignement supérieur

Depuis la semaine dernière, le Collège provincial s'est lui aussi mis à l'heure des vidéos-conférences. La première séance s'est tenue ce 3 avril. En cette période de confinement, le Collège est habilité à prendre des décisions urgentes relevant du Conseil provincial. Celui-ci sera invité à les confirmer dès qu'il sera en mesure de siéger. Il s'agit d'assurer la continuité du service.

Parmi les nombreux points évoqués électroniquement, les principaux concernaient la solidarité par rapport à l'épidémie, le soutien en personnel dans nos institutions sociales et le fonctionnement de l'enseignement.

Solidarité covid 19

Après avoir décidé d'acquérir des respirateurs pour les hôpitaux hainuyers, le Collège provincial consacre une nouvelle somme globale de 150 000€ à l'achat d'un matériel spécifique à leur procurer. Trois marchés ont été passés pour la fourniture de pousses-seringues électriques, masques FFP2 et système d'oxygénation.

Des renforts pour les institutions sociales

La pandémie frappe particulièrement les structures d'hébergement de la Direction de l'action sociale. Pour renforcer l'encadrement des personnes fragilisées dans les Instituts Médico Pédagogiques et les services résidentiels, le Collège provincial a permis le recrutement en urgence de 17 éducateurs, auxiliaires et autres kinés. Ils entrent en fonction sans délais dans des institutions telles que le Roseau vert de Marchipont, le centre Arthur Régniers de Lobbes, le CEPMS de Ghlin ou l'IMP de Marchienne. Ils soulageront ainsi les agents en première ligne particulièrement sollicités.

Condorcet : les enjeux électoraux fixés et clarifiés

Le Collège a examiné la problématique des élections au sein de la Haute Ecole Hainaut Condorcet. Il a validé le nouveau règlement électoral de l'établissement. Celui-ci servira de référence pour les prochaines élections à venir.

Il s'agira des scrutins désignant les directeurs des départements de « la santé publique » et des « sciences de la motricité » ; nouvellement créés suite à la scission de l'ancienne

catégorie paramédicale. La procédure est lancée et le Collège a arrêté la date du 29 juin, au plus tôt (avec possibilité de report fin août selon l'évolution du confinement) pour la tenue de ces élections devant se dérouler dans un contexte que le Collège espère clair et serein.

Sur base du nouveau décret « gouvernance » des hautes écoles, les emplois de directeurs-adjoints sont par ailleurs créés. Des appels à cette fonction pour les sites de Montignies et Morlanwelz sont lancés de même qu'un appel pour occuper la fonction de directeur-adjoint aux affaires académiques, attaché aux services de la présidence. L'ampleur de la Haute Ecole Condorcet et les enjeux qu'elle a devant elle nécessitent pareille réforme de l'organisation.

La désignation au poste de Directeur-président n'ayant pas pu être examinée ce 31 mars par le Conseil provincial en raison du confinement, le Collège a décidé de reporter la procédure à la plus prochaine séance de l'assemblée. Dans l'éventualité d'un prolongement des mesures, un interim sera assuré pour assumer les missions de la présidence.

Internat : un remboursement bien légitime

La crise du Covid 19 a eu des conséquences sur les internats de la Province de Hainaut. Les cours étant suspendus, ils ne sont plus fréquentés par les élèves et étudiants depuis le 16 mars. Le Collège provincial vient de décider de rembourser les internes et/ou de suspendre les pensions pour leurs jours de non fréquentation. Objectif : soulager des familles de 528 jeunes du secondaire et du supérieur répartis sur cinq sites.

Le Collège a estimé que la crise a des conséquences financières lourdes sur bon nombre de personnes soumises à du chômage économique ou à des diminutions de revenus. Des élèves, rentrés chez eux, ne bénéficient plus des repas de l'internat : ils coûtent donc doublement à leur famille.

Cette mesure aura des conséquences financières pour les régies mais est évidemment très légitime.

CPMS : maintien d'une permanence téléphonique

Les familles, surtout les plus vulnérables, sont frappées par les conséquences du confinement. Il peut engendrer des problèmes financiers, l'apparition de burn out parentaux ou l'émergence de cas de violences familiales. Autant de situations dont l'approche relève de nos centres PMS.

Ceux-ci ont donc proposé d'organiser une permanence téléphonique durant ces vacances de printemps pour aider à faire face aux situations les plus critiques. Un bel acte de solidarité !